

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} février 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

date de convocation 26/01/2018

date d'affichage 06/02/2018

L'an deux mille dix-huit et le premier février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GORET, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESCUREUX, Bernadette PATTE, Danick FLEURY, Benoit THIBAUT, Alain DUBOIS, Jean-Michel DAMAY, Cindy DAUBIN.

Absents excusés : Mmes et M. Françoise GAUTHIER, Gilles BELTRI et Sandrine DESSEAUX,

Pouvoirs : Mme Gauthier a donné pouvoir à M. Damay, M. Beltri à M. Daigny et Mme Desseaux à Mme Patte .

Secrétaire de séance : Bernadette PATTE

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 07/12/2017 ; il est approuvé après précisions sur les travaux de chauffage envisagés à la salle polyvalente et la fermeture du dôme. Le Maire confirme qu'à priori il n'est pas prévu de fermer le dôme, les études ne sont pas encore commencées.

1/ DEMISSION DE CONSEILLERS :

Le Maire informe les conseillers des démissions de Mme Myriam FERRIERE et de M. Eric GALLY de leurs fonctions de conseillers.

2/PERSONNEL COMMUNAL:

* *Avancement de grade – poste adjoint technique M. Hanquier :*

M. Franck Hanquier, adjoint technique principal de 2^o classe peut prétendre à un avancement de grade au poste d'adjoint technique principal de 1^o classe entre le 08/03/18 et le 31/12/18. Le Conseil doit créer le poste au préalable pour permettre cette promotion. Compte tenu de l'évolution de la carrière et des précédents avancements de l'agent, le Maire proposera cet avancement au 31/12/2018 – **Le Conseil décide, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe au 31/12/2018 ; le poste d'adjoint technique ppal 2^{ème} classe sera supprimé au 01/01/2019.**

* *Heures complémentaires et supplémentaires :*

La Trésorerie a demandé une délibération listant les emplois communaux autorisés à faire des heures complémentaires ou supplémentaires ; les rémunérations de janvier ont été réglées sans les heures complémentaires ou supplémentaires travaillées depuis mi-décembre. Le Maire rappelle la situation de chaque employé communal ; **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, liste comme suit les emplois communaux dont les fonctions amènent les agents en poste à effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires : adjoint technique (M. Hanquier & Mme Pringuer), secrétaire de mairie (Mme Leviel), agent spécialisé des écoles maternelles (Mme Dubois).** En ce qui concerne le poste d'agent d'animation occupé par Mme Lamotte, un avenant a été établi précisant les modalités d'exécution des fonctions de cet agent contractuel.

3/ CCALN - modifications statutaires :

De nouveaux statuts de la Communauté de communes Avre Luce Noye ont été rédigés et adoptés en conseil communautaire le 30/11/17. Chaque conseil municipal doit se prononcer

sur les modifications envisagées. Les nouveaux statuts de la CCALN tiennent compte du nouveau périmètre, énumèrent l'organisation administrative et financière et listent les compétences obligatoires de cet EPCI tenant compte des différences de chaque ancien territoire, en particulier pour les compétences vie scolaire et vie extra-scolaire. Les compétences doivent être harmonisées pour l'ensemble du territoire mais les choix sont complexes et les réunions de travail se succèdent. D'ores et déjà, la CCALN prend en charge, dès cette année, les cotisations versées au Service départemental de défense incendie ; cotisation 2018 = 17.836€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les nouveaux statuts de la CCALN.

4/ QUESTIONS DIVERSES :

* **Abattage thuya du cimetière** : les devis des entreprises Havez d'Hangest et Cressot de Rosières ont été communiqués aux Conseillers. Après délibération, le Conseil retient l'offre de l'entreprise Cressot (1.020€ ht) – le tronc sera coupé à ras du sol, M. Lescureux mettra une remorque à disposition et les branches réservées pour le feu de St Jean.

* **Monument aux Morts** : il est en cours de rénovation ; les grilles seront repeintes et le socle refait à neuf en béton - travaux en cours.

* **Distributeur de pain** : Le boulanger de Mézières, M. Mercier, propose l'installation d'un distributeur de pain automatique. Le Maire apporte quelques éléments précisant le fonctionnement de ce service pour lequel une participation de la commune serait à négocier. **Les Conseillers jugeant que le service actuel de livraison à domicile par le boulanger de Caix donne satisfaction hormis l'heure tardive du passage dans certaines rues, se prononce contre cette installation (10 contre /2 abstentions /1pour).**

* **Fête locale – forains** : samedi 30/06 & dimanche 01/07. Les Forains ont présenté leurs demandes de subventions aux conditions habituelles : 500€ + 400€ et fourniture par la commune de l'eau et de l'électricité (env. 400€). **Le Conseil reconduit les subventions accordées en 2017 ; les sommes seront inscrites au budget 2018.**

* **Rapport activités 2016 FDE80** : Il est à la disposition de chacun. La suppression de la cabine haute en briques (transformateur) avenue des acacias est prévue et sera remplacée par un modèle identique à celui rue de Picardie. M. Sery s'est porté acquéreur de la parcelle mitoyenne de sa propriété derrière le transformateur ; il serait opportun, le moment venu, de se renseigner sur son projet d'aménagement pour implanter sur le domaine public le nouveau transformateur.

* **Nettoyage châneaux & gouttières de l'église** : Le Maire communique l'estimation faite par l'ent. Duchaussoy pour ces travaux avec location de nacelle. Les conseillers demandent à ce que d'autres devis soient demandés.

* **Vol ordinateur école** : Le remboursement à l'école est intervenu, après intervention de la secrétaire auprès de l'assureur de l'école. Un matériel équivalent a été racheté par Mme Dumortier.

* **Nettoyage du rideau de la salle polyvalente** : il interviendra hors période scolaire aux prochaines vacances - semaine 10.

* La date du 10/02 est retenue pour réunir les commissions voirie & sécurité routière, pour définir les côtés de stationnement dans chaque rue du village. Il reste problématique au niveau de l'école aux horaires de rentrée et de sortie des enfants (stationnement dans la rue malgré la signalisation tant verticale qu'horizontale) et de nouveau rue de l'Hirondelle. Il est demandé aux parents de respecter la signalisation, pour le bien de tous.

* Mme Desseaux demande de quel côté de la rue du 11 novembre le cheminement piétonnier sera aménagé – le côté impair car il dessert plus d'habitations. Le Maire recherche des matériaux pour charger l'espace de stationnement à créer dans cette rue. M. Thibaut indique que la ligne Sncf Amiens-Tergnier est en cours de réfection et qu'il est peut-être possible de récupérer du ballast.

* **Chemin de croix Sire** : M. Damay signale que le chemin se creuse – la commission se rendra sur place.

* **EOLIEN** :

- *Route de Fresnoy* : un constat d'huissier doit intervenir le 02 février suite aux travaux d'installation des éoliennes sur la route de Fresnoy. Le Maire, Mrs. Daigny et Thibaut seront présents. Le Maire signale que la commune a encaissé la somme de 60.000€ d'indemnités pour la route de Fresnoy et percevra 3.000€ pendant 20 ans pour la servitude de survol dudit chemin. M. Thibaut suggère que cette somme soit en partie utilisée pour remettre en état le chemin de Villers, fortement dégradé lors de l'installation des éoliennes sur Mézières de même que le chemin de Corbie lors de l'enfouissement des réseaux de raccordement de ce parc éolien au poste d'Hangest.

- *Route de Davenescourt* : M. Daigny communique les échanges qu'il a eus avec les représentants de la Sté Energie Team pour la remise en état de la route de Davenescourt suite aux installations d'éoliennes sur Contoire.

- *Projet éolien Elicio* : il sera présenté en réunion de conseil par M. Martin le 1^{er} mars. Les Conseillers prennent note ; la date sera confirmée en temps utile.

* Mme Patte demande si la commune va racheter une Marianne pour remplacer celle cassée par un conseiller en 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.30

Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,